

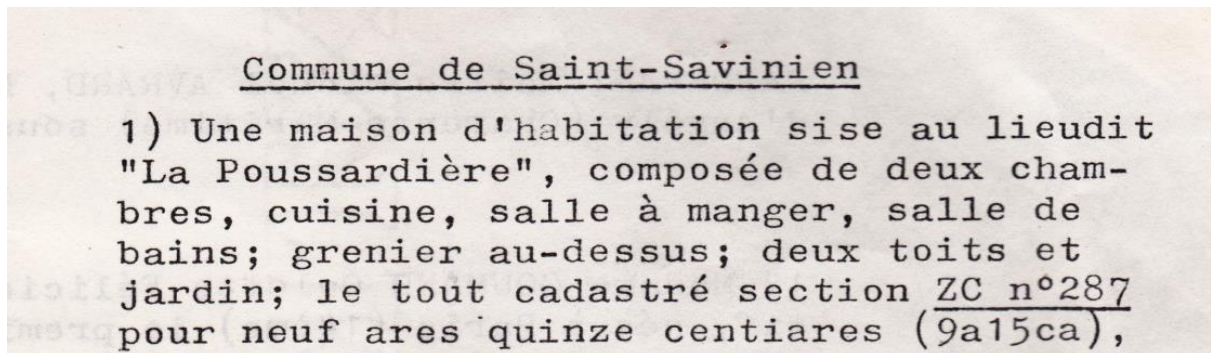
Une maison... son histoire

Si la passion pour l'histoire de nos ancêtres n'est plus à démontrer, porter un intérêt à celle de la demeure familiale peut aussi se révéler riche de surprises.

Comme pour la généalogie, il faut là également remonter le temps. Pour ce faire, cadastre, matrices, dénombrements de population, actes de ventes, donations sans oublier registres d'état-civil et éventuellement paroissiaux, fourmillent de précieux renseignements pour guider les premières recherches.

Un rapide survol concernant les deux dernières occupations de cette maison permettra de planter le décor :

- 1979 succession parentale GOUMAND-SIMON :



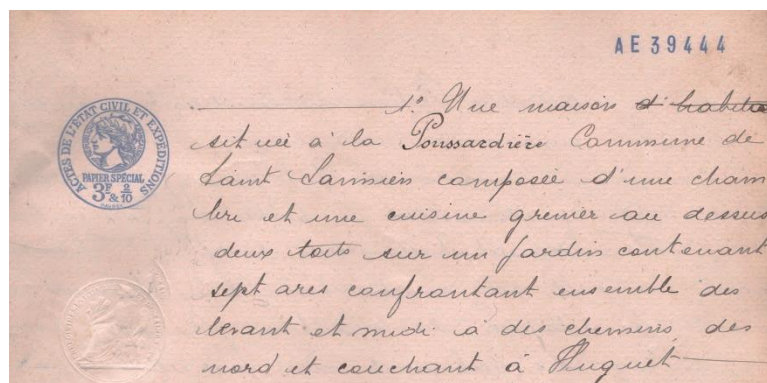
Commune de Saint-Savinien
1) Une maison d'habitation sise au lieudit "La Poussardière", composée de deux chambres, cuisine, salle à manger, salle de bains; grenier au-dessus; deux toits et jardin; le tout cadastré section ZC n°287 pour neuf ares quinze centiares (9a15ca),

- 1964 succession des grands-parents SIMON-DAUNAS (la cuisine et la salle de bains n'existent pas encore) ;
- 1926
Comme dans la fable de Jean de La Fontaine *Le Laboureur et ses Enfants*, sentant venir sa mort prochaine l'arrière-grand-père veut absolument régler ses affaires convaincu de pallier une éventuelle querelle qui, semble-t-il, n'a pas eu lieu.

C'est ainsi que le 14 mai, devant maître Sincère QUESSOT, notaire à Saint-Savinien, une donation-partage des époux DAUNAS-GARNIER envers leurs deux filles Félicia et Adonisia est enregistrée au domicile des époux.

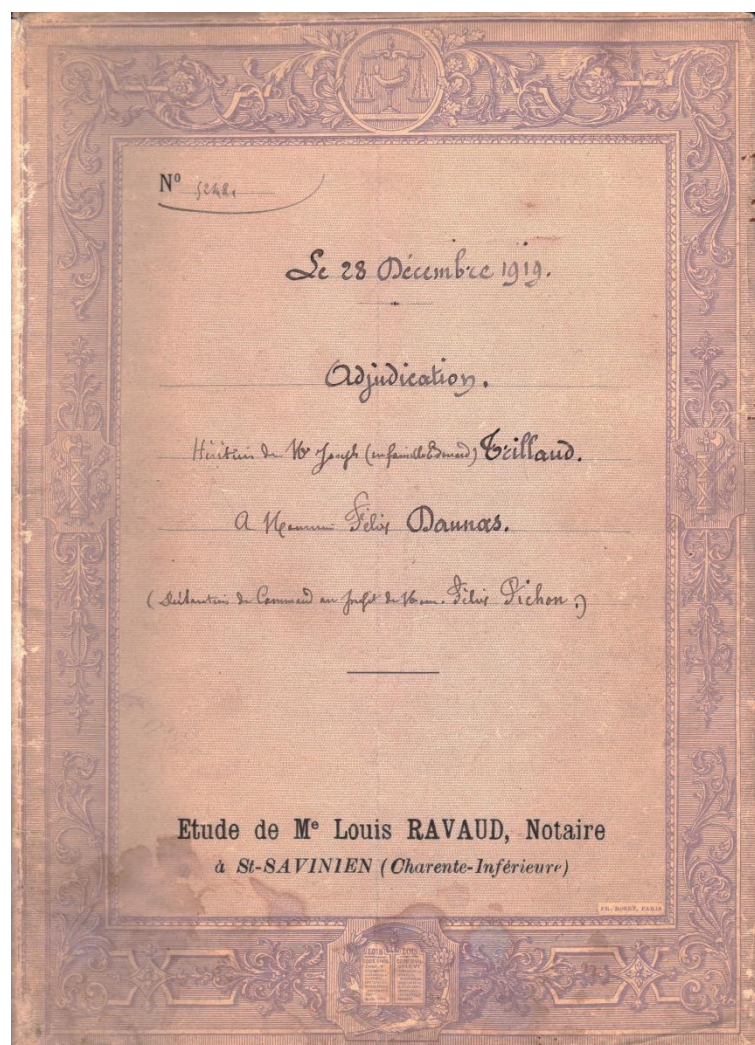
Au dix-neuvième rôle, il est noté *toutes les parties ont signé avec les témoins et le notaire à l'exception de Monsieur Daunas qui a déclaré le savoir faire mais ne plus pouvoir par suite de faiblesse.*

On peut constater sur l'extrait ci-dessous que la maison est alors composée d'une chambre et d'une cuisine avec grenier à l'étage.



Dix jours plus tard, vraisemblablement l'esprit en paix, Pierre Félix DAUNAS s'éteint aux Groies de La Poussardière le lundi 24 mai 1926, à l'âge de 68 ans.

Comment Pierre Félix, quelques années auparavant avait-il acquis la demeure devenue ensuite patrimoniale ? Par le biais d'une adjudication suite au décès du dernier propriétaire Joseph (en famille Édouard) Trillaud.



Ce cahier des charges de 76 pages relate la *vente par licitation, aux enchères publiques, de divers immeubles dépendant de la succession de Monsieur Joseph (en famille Edouard) Trillaud en son vivant célibataire majeur, décédé en son domicile à La Poussardière commune de Saint-Savinien le 30 janvier 1919.*

Devant maîtres Louis RAVAUD et Sincère QUESSOT, notaires à Saint-Savinien, ont comparu :

1. Monsieur Eugène BRODEAU, tailleur de pierre et madame Anna TRILLAUD, son épouse, demeurant à Tonnay-Charente ;
2. Monsieur Eugène Pierre GARNIER, propriétaire cultivateur et madame Angelina TRILLAUD, son épouse, demeurant à Tonnay-Charente ;
3. Monsieur Louis AUDARD, menuisier à l'arsenal maritime de Rochefort, mandataire de madame Julie TRILLAUD, sa mère,

agissant en leurs qualités d'héritières dans la ligne paternelle ;

4. Monsieur Jean DUCLUZEAU, propriétaire, demeurant Chez Marsaud, commune de Saint-Savinien ;
5. Monsieur Eugène VIDEAU, propriétaire, demeurant à Rochefort-sur-Mer, rue Toufaire n° 90 ;
6. Monsieur Paul MICHAUD, propriétaire, demeurant au Plaisir, commune de Saint-Savinien ;
7. Monsieur Louis BIRON, propriétaire et madame Joséphine MICHAUD, son épouse qu'il autorise, demeurant à Coulonges,

agissant en qualité d'héritiers dans la ligne maternelle.

Suivant jugement rendu par le Tribunal civil de Saint-Jean d'Angély le quinze octobre 1919, il a été ordonné qu'aux requêtes, poursuites et diligences de tous les comparants sus-nommés, il serait procédé à l'Hôtel de Ville de Saint-Savinien, salle de la Justice de Paix, par le ministère de M^{es} Ravaud et Quessot, notaires à Saint-Savinien, que le Tribunal a commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques, des immeubles dépendant de la succession dudit Monsieur Joseph (en famille Edouard) Trillaud.

Après les procédures habituelles :

- trois placards successifs 11 – 12 et 13 décembre 1919 annonçant cette adjudication aux endroits fixés par la loi ;
- contenu de ces placards inséré au journal « *Echo Saintongeais* » paraissant à Saint-Jean d'Angély, ainsi que le constate un exemplaire de cette feuille en date du dix décembre mil neuf cent dix-neuf n° 5146 portant la signature de l'imprimeur légalisée par le maire de Saint-Jean d'Angély,

l'adjudication est fixée au dimanche 28 décembre 1919, à une heure de l'après-midi. Nous nous intéresserons uniquement au premier des trente et un lots...

Designation des Immeubles. Commune de St Savinien
Article 1^{er} Un tenant d'immeubles situé
à la Poussardière commune de Saint-Savinien,
comprenant : - Une maison d'habitation composée
d'une chambre et d'une cuisine au rez-de-chaussée,
avec grenier au-dessus, un four au levant de
la maison ; - Un jardin devant et au midi de
la maison dans lequel sont édifiés deux toits, con-
tenant sept ares environ, confinant du levant
et du midi à des chemins, du nord à Huguet,
et du couchant à Huguet.

L'après-midi dut être fort longue puisque pour le premier lot *les feux allumés pendant la durée de plusieurs bougies, des enchères successives ont été portées, dont la dernière mise par Monsieur Félix Daunas propriétaire demeurant aux Groies de La Poussardière commune de Saint-Savinien a élevé le prix à la somme de cinq mille trois cent cinquante francs.*

Deux nouvelles bougies ont été successivement allumées, ont brûlé et se sont éteintes sans que personne ait surenchéri.

Opération renouvelée pour les trente derniers lots... pour parvenir à *la criée sur le bloc* qui, rendant nulles et non avenues les adjudications partielles précédentes, remet si l'on peut dire, la totalité de la succession sur le tapis.

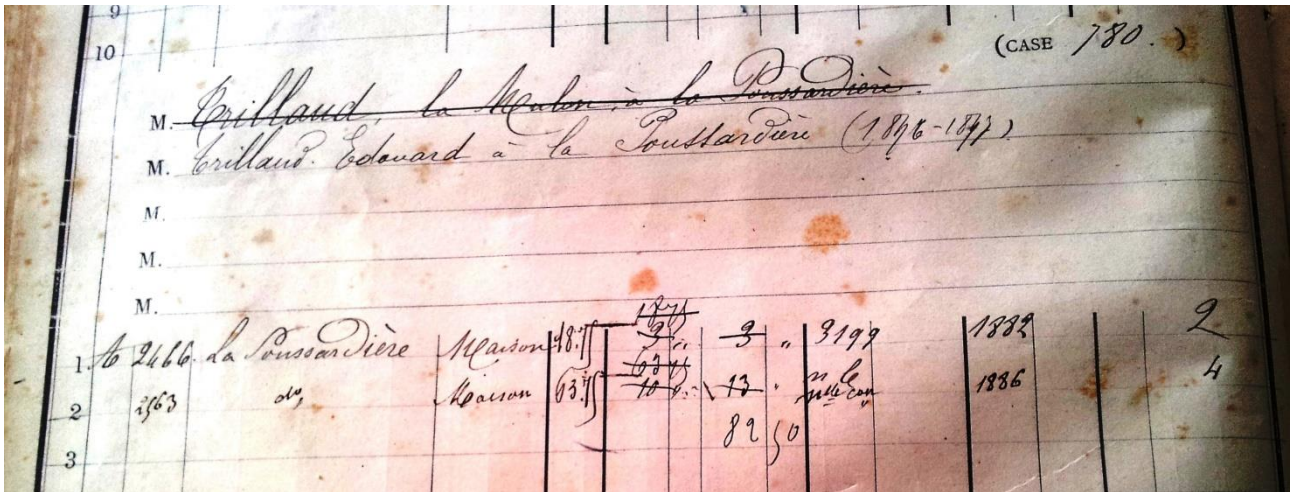
Bougies allumées, brûlées, éteintes sans succès, font attribuer à Félix Daunas, la globalité de l'adjudication, pour la somme rondelette de vingt-cinq mille six cent trente-deux francs (dont la maison 5 350 F).

Mais que représentait cette somme comparée à nos euros actuels ? Une conversion via le site Internet de l'Insee éclaire notre lanterne :

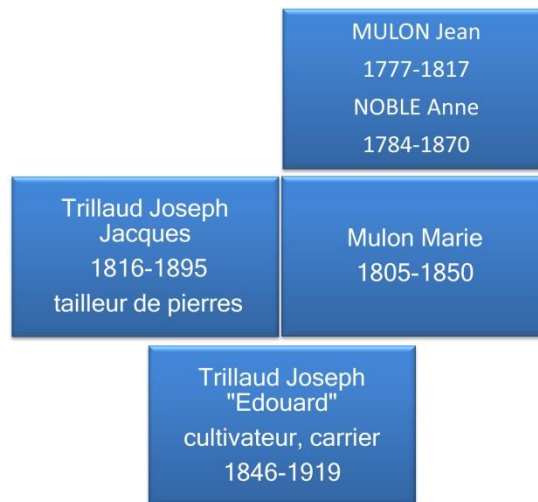
Résultat : 33916,04 euros

Compte tenu de l'érosion monétaire due à l'inflation, le pouvoir d'achat de 25632 anciens francs en 1919 est donc le même que celui de 33916,04 euros en 2014.

Maintenant demeure familiale, faire plus ample connaissance avec elle devient le but du jeu. L'indication de la section (A) et du numéro du plan (2563) vont permettre de chercher dans les matrices cadastrales et de dénicher le renseignement souhaité.



Il s'agit d'une nouvelle construction... de 1886, propriétaire Édouard Trillaud, dont ci-dessous une courte généalogie :



Au décès de sa mère en 1850, le petit Édouard est âgé de quatre ans. Il est élevé par son père et sa grand-mère Anne Noble, propriétaire jusqu'à son décès en 1870 du terrain où s'élèvera la construction. Elle est nommée *la Mulon* ou *Mulon la veuve* dans les matrices et les relevés cadastraux de 1831. Ils occupent tous trois une petite maison (n° 2466 sur le plan napoléonien de 1828) confrontant du couchant au chemin et du nord à un *queureu*. Elle existe toujours mais passablement remaniée pour d'autres usages.

Il est fort à parier qu'Édouard, 40 ans en 1886, ait *prêté la main* à son père, tailleur de pierre pour édifier cette maison. Il faut de la main-d'œuvre pour élever des murs épais de quelque 60 cm. Le *père Trillaud* n'en profitera guère s'éteignant neuf ans plus tard.

Seule la façade est en pierre de taille extraite soit des carrières de Saint-Savinien ou plus vraisemblablement du Pontreau pour la proximité. Assez finement travaillée (corniche avec denticules et autres ornements), elle a plutôt fière allure.



Les deux pièces du rez-de-chaussée couvrant une surface de 60 m² possèdent chacune une cheminée (seul moyen de chauffage à l'époque). Une troisième, inachevée, se trouve à l'étage dans le grenier.



La voici le 24 décembre 1951



Le four au levant... même époque

Que dire de la vie d'Édouard, célibataire de son état ? Cultivateur, carrier, il possédait un petit cheptel comme en témoigne l'étable jouxtant l'ancienne maison de sa grand-mère.

Dans la délibération du conseil municipal du 11 mai 1896, parmi les conseillers nouvellement élus se trouvent deux noms Édouard Trillaud, propriétaire, et Théodore Simon, forgeron au Pontreau (mon second arrière-grand-père). Pendant plusieurs mandats, ils firent souvent partie des mêmes commissions et ceci jusqu'au début du XX^e siècle.

Pour la petite histoire, afin de se rendre aux réunions à l'hôtel de ville, ils voyageaient ensemble confortablement installés dans la calèche *fabrication maison* de Théodore Simon, tirée par un cheval répondant au nom de Saadi (pourquoi Saadi ? le mystère subsiste).

Contre vents et marées, elle a poursuivi son chemin jusqu'à nos jours cette demeure familiale. En 1928, un palmier (il apparaît sur la photo de 1951) est planté par ma mère à l'occasion de ses 18 ans et mon oncle Marcel, âgé de 13 ans, grave maladroitement quatre chiffres toujours visibles sur la façade, immortalisant un événement d'importance... l'arrivée de la fée électricité.



Au fil des ans, le grenier a été aménagé et elle s'est agrandie. Cuisine englobant l'ancien four, salle de bains et autre véranda, l'entourent aujourd'hui pour l'aider à affronter confortablement les décennies à venir. Une seule chose lui manquait, sa date de naissance !

C'est chose faite. Grâce au talent de notre sculpteur savinois Cédric Hennion, dorénavant elle arbore fièrement son *millésime*



et, souhaitons-le, pour de longues années, car elle est encore fringante malgré son âge, la dame de pierre de La Poussardière.

Colette Thon